

pas de nouveaux crédits. On a suivi le même procédé que dans le cas des engagements déjà contractés par d'autres pays, qui atteignent au total 229.3 millions de dollars. . . .

Céréales pour la Chine communiste

S'adressant à la Chambre des communes, le 7 juin, le premier ministre a fait à ce sujet les commentaires suivants:

. . . La Chambre est au courant, bien sûr, des nouvelles qui ont été montées en épingle et qui, dans certains cas, ont fait la manchette plus ou moins sensationnelle, au sujet des difficultés à obtenir des pompes aspirantes spéciales de haute puissance pour décharger certains navires transportant des céréales des ports de l'Est canadien vers la Chine communiste.

Je signale immédiatement que la pénurie de pompes aspirantes convenables ne s'applique qu'aux bateaux-réservoirs et non aux navires de charge ou aux cargos.

Le cas qui nous occupe diffère sensiblement d'autres incidents qui ont suscité des ennuis dans le passé, car le Canada avait pu interpréter certains cas précédents comme la revendication de droits extraterritoriaux et comme un empiétement sur la souveraineté canadienne. Dans le cas présent, l'équipement en question est un produit des États-Unis et l'entreprise qui le fabrique est une société américaine dont le siège est aux États-Unis et qui n'a pas de filiale au Canada.

De même que nous comptons faire respecter notre souveraineté par les pays étrangers, nous devons aussi reconnaître aux États-Unis le droit de légiférer au mieux de leurs intérêts et de réglementer leurs produits ainsi que la ligne de conduite à laquelle doivent se conformer leurs ressortissants. Cependant, nous nous préoccupons de toute mesure qui pourrait nuire à l'important commerce des céréales du Canada et aussitôt que la chose nous a été signalée hier après-midi, nous nous sommes occupés de faire l'impossible pour faciliter le mouvement continu et ininterrompu des céréales vers la Chine.

Des pourparlers officiels ont déjà eu lieu; à la suite d'entretiens entre l'ambassadeur Heeney et les fonctionnaires américains de qui relève cette question, toute l'affaire a été mise à l'étude. En attendant, le gouvernement s'est appliqué à chercher des sources d'approvisionnement ici au Canada ou dans d'autres pays, ou de mettre sur pied sans tarder au Canada les installations nécessaires pour fabriquer ce matériel rare.

Les pompes de haute puissance qu'on utilise pour décharger les bateaux-réservoirs ne sont pas fabriquées en série. La nécessité d'avoir de telles pompes à bord des bateaux se pose surtout lorsque le port de livraison ne reçoit pas habituellement de grosses expéditions, notamment par gros bateaux-citernes, et par conséquent ne dispose pas des installations appropriées sur les quais.

Des enquêtes ont été faites au Royaume-Uni et en Europe, par l'entremise du